

E5.1

THÉMATIQUE

Etat de conservation des espèces sauvages

SOUS-QUESTION

Quelles sont les caractéristiques et la situation des espèces présentes sur le territoire ?

QUESTION CLÉ

Quel est l'état de la biodiversité sur le territoire ?



PART DES ESPÈCES EN CATÉGORIES ÉTEINTES OU MENACÉES DANS LES LISTES ROUGES RÉGIONALES



Présentation

L'état de conservation d'une espèce peut être appréhendé à travers son abondance, sa répartition spatiale, sa dynamique de population, et leur évolution dans le temps. Les Listes rouges régionales établies selon la méthodologie de l'UICN évaluent le risque de disparition des espèces dans la région en caractérisant le degré de menace. Elles offrent pour chaque groupe taxonomique et chaque espèce (flore vasculaire, odonates, oiseaux...) un état des lieux de sa situation à l'échelle du territoire.



Modalités de calcul

FORMULE DE CALCUL

$$\frac{\text{Nombre d'espèces éteintes et menacées (catégories UICN « EX » + « EW » + « RE » + « CR » + « EN » + « VU »)}}{\text{Nombre d'espèces évaluées}} \times 100$$

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

L'indicateur se fonde sur les résultats obtenus par les Listes rouges régionales. Les catégories mentionnées sont celles de la méthodologie proposée par l'UICN. Ainsi les **espèces éteintes** sont réparties dans les catégories « éteinte au niveau mondial » (EX), « éteinte à l'état sauvage » (EW), et « disparue au niveau régional » (RE). Les **espèces menacées** sont réparties selon le niveau de risque de disparition auquel elles sont confrontées, dans les catégories « en danger critique » (CR) pour un risque très élevé, « en danger » (EN) pour un risque élevé, et « vulnérable » (VU) pour un risque relativement élevé. Le nombre d'**espèces évaluées** correspond aux espèces des neuf catégories EX, EW, RE, CR, EN, VU, NT (« quasi menacée »), LC (« préoccupation mineure ») et DD (« données insuffisantes »), en excluant les espèces placées en catégorie « non applicable » (NA).

L'évaluation de la situation des espèces est réalisée sur la base de cinq critères objectifs, faisant intervenir des facteurs quantitatifs tels que la taille de la population, le taux de déclin, la superficie de l'aire de répartition ou sa fragmentation. Pour plus d'informations sur la méthode d'évaluation, il est possible de se référer à la publication de l'UICN France « *Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées* » (2011).

TYPE DE RÉSULTATS

Les résultats peuvent être représentés sous la forme d'une courbe indiquant l'évolution de la valeur de l'indicateur sur une période donnée (part d'espèces éteintes et menacées dans les Listes rouges régionales pour l'année de référence et les suivantes).

En complément, il est possible d'illustrer l'indicateur par un graphique en secteurs (une tranche pour chacune des neuf catégories).

Cette représentation peut se faire de préférence par groupes taxonomiques, ou éventuellement de manière globale, à condition que la région ait réalisé l'exercice sur plusieurs groupes. Ce regroupement présente en effet plusieurs inconvénients :

- la valeur agrégée obtenue dépend des groupes qui ont fait l'objet de l'évaluation (leur nombre et des éventuels choix orientés vers des groupes globalement plus menacés).
- l'actualisation de l'indicateur global peut comprendre l'évaluation de nouveaux groupes et la réévaluation de ceux déjà évalués. Sa valeur peut donc évoluer bien que le statut des espèces réévaluées n'ait pas changé.

- la diversité spécifique (nombre d'espèces) étant variable au sein des groupes évalués, une simple addition des groupes (sans système de pondération) peut conduire à la surreprésentation d'un groupe par rapport à un autre dans le niveau de menace global (par exemple surreprésentation d'espèces nombreuses mais peu menacées d'un groupe, au détriment d'espèces peu nombreuses mais au statut de menace élevé d'un autre groupe).



Analyse et interprétation

VALEUR NATIONALE INDICATIVE

Des informations analogues sont disponibles à l'échelle nationale dans les indicateurs de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) « *Proportion d'espèces métropolitaines éteintes ou menacées dans les listes rouges* » et « *Proportion d'espèces ultramarines éteintes ou menacées dans les listes rouges* ». Cependant, la comparaison des chiffres nationaux et régionaux doit intervenir avec réserve, en raison des différences d'échelle et de richesses spécifiques des territoires considérés.

Les résultats de la Liste rouge nationale font état pour la France métropolitaine d'un pourcentage d'espèces menacées de : 9 % des mammifères (2009) ; 27 % des oiseaux nicheurs (2008) ; 19 % des reptiles (2008) ; 21 % des amphibiens (2008) ; 22 % des poissons d'eau douce (2009) ; 13 % des requins, raies et chimères (2013) ; 28 % des crustacés d'eau douce (2012) ; 6 % des papillons de jour (2012) ; 17 % des orchidées (2009).

Pour l'outre-mer, des Listes rouges existent à La Réunion (mammifères, oiseaux, reptiles, poissons d'eau douce, macro-crustacés d'eau douce, papillons de jour, libellules et demoiselles, phasmes, flore vasculaire), à Mayotte (oiseaux, reptiles, amphibiens et flore vasculaire), en Guadeloupe (oiseaux et une partie de la flore vasculaire), et en Martinique (une partie de la flore vasculaire).

CLÉS POUR L'INTERPRÉTATION

Pour chaque groupe taxonomique, une augmentation de la part d'espèces éteintes et menacées témoigne de la dégradation de la situation des espèces.

POINTS DE VIGILANCE / MARGE D'AMÉLIORATION

Il convient de noter que les Listes rouges régionales ne peuvent être comparées entre elles (entre groupes taxonomiques, entre territoires, ou dans le temps) que dans la mesure où (i) elles ont été élaborées selon la même **méthodologie** et (ii) on prend en compte le fait que les **échelles et richesses spécifiques** des territoires considérés sont différentes.

Les résultats sont à interpréter au regard du **niveau des connaissances** disponibles, qui peut fortement varier en fonction des groupes taxonomiques (par exemple entre les oiseaux et les insectes) et s'être amélioré lors de l'actualisation des Listes.

Cet indicateur demeure « statique » tant que les Listes régionales n'ont pas été actualisées (selon la même méthode), ce qui peut être prévu à une échelle de cinq ans ou plus. Dès que des réactualisations sont disponibles, il est possible de calculer l'**Indice Liste Rouge (RLI)**, qui permet de suivre l'évolution dans le temps de la situation des espèces. Pour plus d'informations sur l'Indice Liste Rouge, voir l'indicateur *Red List Index* mobilisé dans le *Biodiversity Indicators Partnership*.

Pour un calcul effectué par groupes taxonomiques sur les **seules espèces menacées**, une diminution indique généralement une amélioration de la situation, à condition qu'elle ne soit pas due à des extinctions d'espèces (un passage de la catégorie « menacée » à la catégorie « éteinte » n'est pas visible dans ce calcul, et représente une dégradation de la situation des espèces du groupe taxonomique considéré).

Il est également intéressant de regarder la part d'espèces présentes sur le territoire régional qui ont un **statut menacé à l'échelle nationale**, ce qui traduit la responsabilité de la région dans la conservation des espèces menacées en France. Pour l'outre-mer, un calcul analogue est possible à partir de la Liste rouge mondiale.



Informations complémentaires

Liens avec d'autres indicateurs du jeu UICN France

- E4 – Nombre d'espèces de la faune et de la flore indigènes au territoire régional
- E5.2 – Abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes sur le territoire régional
- R9 – Part des Plans nationaux d'actions déclinés dans la région

Indicateur(s) et jeu(x) de référence

- Observatoire national de la biodiversité (ONB) : *Proportion d'espèces métropolitaines éteintes ou menacées dans les listes rouges*
- Observatoire national de la biodiversité (ONB) : *Proportion d'espèces ultramarines éteintes ou menacées dans les listes rouges*

Références

Se référer à la bibliographie dans le *Guide pratique*